L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 28 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Un bon professeur de français et d'Anglais. S'adresser à J. BARRÈRE avenue Washington, près de l'avenue de Carrollton. 22 nov—6f

A LOUER.

A louer.—Bon marché Le beau magasin situé sous l'Hôtel des Etrangers, No. 133 rue de Chartres. S'adresser à l'Hôtel. 22nov—6f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept 13

A louer.—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 28 nov—6f

A VENDRE.

A vendre.—Une GROCERIE, faisant de bonnes affaires, dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 17 nov—mar jeu sam—1m

A VENDRE—Pour cause de départ, un CAFÉ de première classe, situé dans le Quatrième District. Pour informations, s'adresser à CHARLES PUJO, groceur, coin Marais et Gasquet. 27 nov—7f

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 6 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parel.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Mira.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysés
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
512 Presse à Côtes et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

ASSURANCES

Etat Annuel des Affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1882.

Primes d'incendie	$644.118 33	
Primes maritimes..	227.402 48	
Primes de rivières.	37.703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882.....		201.117 02
Total des primes.....		$1,110,242 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échues.	$216,697 92	
Primes remboursées	89.840 92	
Réassurances.....	167,917 84	$475,456 58
Primes acquises.....		$634,886 24
A ajouter		
Intérêt sur placements.....	$33,332 42	
Escrutage.....	7,713 48—	41,095 90
Revenu net.....		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu...	$332,155 50	
Pertes maritimes..	107,175 30	
Pertes de rivières.	7,746 69	
Total des pertes .		$447,077 51
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses.....	$12,856 83—	660,833 84
Profits nets.....		$ 15 248 30
A ajouter—		
Montant au crédit des profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividende.....		88,295 16
Total des surplus.....		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige.....		58,438 45
Surplus net.....		$45.114

ACTIF. VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en caisse.	94,189 36
Bons 4 0/0 des Etats-Unis.....	46,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co	27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway...	1,820 0
Bons Louisiana Improvement Co	4,000 00
Bons Manufacturing Co	4,000 00
Bons de Levee Steam Cotton Press.....	24 720 00
Bons Belaison Navigation Artillery.....	500 00
Bons St Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co.....	1,500
Actions de la State National Bank....	700 0
Actions de la Variette Dry Dock Company.....	4,000 00
Actions de l'Importer Bonded Warehouse Co ..	1,300 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Propriétés diverses de vil	63,581 00
Billets 1re hypothèque	129,364 08
Billets à demande.	86,920 17
Billets garantis par nantissement ...	10 000 00
Billets à recevoir en règlement de primes.....	1, 45
Primes en cours de collection.....	110,149 44
Dû par Agents en balde de balance.....	916 65
Comptes en sociétés.	283 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,848 67 —$839,440 58
PASSIF.	
Capital.....	$500,000 00
Réserve pour sinistres non ajustées.	216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées.....	58,438 46
Dividendes non réclamés.....	870 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances.....	14,918 71
Surplus net comme ci dessus.....	45,114 99—$839 440 58

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. KINCKS, Secrétaire — J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884 — JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif et l'état de cette compagnie, déclarons par le présent avis après un examen minutieux, l'évaluation de l'actif ci-dessus et spécifié plus haut, est juste et correcte.

A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. LAFITTE.

A la réunion du Conseil de Direction tenue le 10 janvier 1884, il a été voté au payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires se à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884

DIRECTEURS.

JULES ALDOY	H. GALLY,
THEO. ZEIBERG	CHAS. LAFITTE,
W. A. BOLL	PIERRE POUTZ,
A.ST. CARRIERE	AD. SCHREIBER,
C. T. DUGAS	CHAS. E. SCHMIDT
FATJO	JULES TUYES

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

(Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu.....		$542,214 95
Primes sur risques de mer.....		54,870 99
Primes sur risques de rivière.....		16,603 64
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884.....		158,474 00
Total des primes.....		$772,162 97
Addaire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate).....	$32,105 94	
Réassurances.....	138,735 29	
Primes sur risques non terminés.....	152,925 00	334,7626
Primes nettes acquises.....		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes.....		24,757
		$472,154 63

Pertes payées sur les risques de Feu.....$250,728 23
de Marine..... 34,764 71
de Rivière..... 3,355 51
Pertes non ajustées 40,000 00
$328,848 55

Commission d'agences.....	$83,958 58
Dépenses d'agences	11,370 12
Taxes et Licences...	4,063 23
Dépenses de bureau	27,431 66
Dépenses casuelles..	4,159 24
	459,831 38
Bénéfice net.....	$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1884.....	$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0.....	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans.....	51,000 00
Premium Bonds.....	52,916 17
Argent en caisse.....	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Primes en voie de recouvrement.	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe..	46,749 81
Prêts sur hypothèque.....	56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres.....	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs...	17,939 20
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein.....	$300,000 00
Fonds de réserve..	31,526 78
Dividendes non réclamés.....	2,724 00
Pertes non réglées.	40,000 00
Primes sur risques non expirés.....	152,925 00 — $527,175 78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 188.

G LEGARDEUR Jr., Notaire.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme prédicateur, un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 10 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'expose à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 5 of September, 1827, and universally acknowledged Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms,

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiraut le lot de $150,000 soit..... 30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
9,929 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresse :

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Première District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'Ilet compris entre les rues Girod, Julie, St Charles et Carondelet ; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de front sur la rue St Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de Jean Veuve Sanglier Jourdain, et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme comme le No 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que la défoderesse précédemment a acquis comme bien paraphernal de Lucius Holmes Place, d'après un acte passé devant Edward G. Gottschalk, ex-notaire en cette ville, à la date du mars 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—4déc5,12,19,24,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,917—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Constance, Erato, anciennement Mélicerte, et Thalia, anciennement Euterpe, et mesurant trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante dix-sept pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles ; le tout conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. H. Cénas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant John French Coffey, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, ayant de la ville, en date du vingt-neuvième jour de mai 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite, est la même acquise par la défendeur de J. Gaudet-heimer par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire le dix huitième jour de décembre dix huit cent soixante seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. B. Ringrose vs Fred. J. Leland

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,695—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux désignés ci-dessous, SAMEDI 5 décembre 1885 à 10 heures a. m. la propriété suivante, savoir :

Un amoublement de chambres, 11 pièces à soumettre acier, un matelas en mousse un sablier, six chaises en noyer, un plancher (extension), et un amoublement de salon, 10 pièces, etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue St-Charles, entre Poydras et Clarissa, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—déc15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jos B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'ancienne division de Pierre Caillouet, contenant 42 pieds de front sur la rue St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer en cette ville, en date du 24 avril 1845 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot tout le sus lot de l'ancienne division de la rue St Philippe et Roman, et mesure trente six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le numéro 14 de l'ancienne division de Pierre Caillouet, contenant 42 pieds de front sur la rue St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer en cette ville, en date du 24 avril 1845 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot tout le sus lot de l'ancienne division de la rue St Philippe et Roman, et mesure trente six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément au dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moellhausen.

Le numéro quatorze mesure trente six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro treize mesure trente six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St Philippe, sur une largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés, sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Magnard ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même Ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D'Homecourt, député voyer en date du 25me jour de septembre 1846 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 2me jour d'août 1870. Le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même Ilet borné par les rues St Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même Ilet borné par les rues St Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et privilèges y attachés.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par les actes suivants, savoir : 1° Un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 2me jour d'août 1870 ; 2° Un acte passé pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Collins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,331—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chesnut et désigné comme lot numéro onze dans l'Ilet susdit, ayant quarante-six d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et date du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence à l'acte passé par W. H. Reynoud, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Mesure américaine.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. Henriette Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No. 15,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le LUNDI, 14 décembre 1885, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 130 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
9,929 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresse :

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duff vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quinze dans l'Ilet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transfertes, livre 119 folio 656.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation de la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, plus cent pour cent de la somme du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, un pas sûrer, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit ci-dessus, le dit acquéreur assumera comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au compt